Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 19 juillet 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Yves Fréchette
Hydro-Québec - Affaires juridiques
75, boulevard René-Lévesque
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Pierre D. Grenier
Dentons Canada S.E.N.R.C.L
1, Place Ville-Marie
Bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

OBJET : Demande d'approbation d'un contrat de service de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-4176-2021

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a procédé à la validation des pièces que RTA et le Transporteur ont déposées au présent dossier, les 10 et 13 janvier 2022 respectivement, en vertu des ordonnances qu'elle a rendues dans le cadre du dossier R-3984-2016 dans ses décisions D-2021-114 telle que rectifiée et D-2021-167 telle que rectifiée. Il s'agit des pièces B-0012 à B-0051 et B-0053 à B-0056.

La Régie constate que certaines pièces déposées par RTA contiennent des erreurs et ne sont pas entièrement conformes aux ordonnances précitées.

En conséquence, la Régie demande aux parties de déposer une version révisée des pièces identifiées à l'annexe de la présente lettre, selon les instructions qui y sont énoncées.

[redacted]

Place Victoria, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

[redacted]

La Régie demande aux parties de déposer les informations demandées **au plus tard le 25 juillet 2022 à 16h00.**

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

ANNEXE

Pièces du dossier R-4176-2021 à l'égard desquelles une version caviardée révisée doit être déposée, pour y inclure les modifications indiquées aux extraits identifiés ci-après. <u>Ces modifications visent la divulgation publique des renseignements visés, sauf dans les cas où il est expressément stipulé de « caviarder ».</u>

<u>Aucune autre modification que celles prévues à cette annexe ne doit être apportée à ces pièces.</u>

- **B-0017 :**
  - p. 5 : l'article 3.4;
  - p. 7 : les deux dernières lignes de l'article 4.2.6, à partir du mot « soumis »;
  - p. 29 : à l'Annexe D, la première ligne du deuxième paragraphe (soit la phrase introductive « Spécifiquement … : »).
- **B-0019 :**
  - p. 7 : les deux versions de l'article 3.4 ;
  - p. 12 : l'article 6.6.4 ;
  - p. 15 : à la première ligne de l'article 13.1.4, le mot « informations ».
- **B-0021 :**
  - p. 19 : **<u>caviarder</u>** l'Annexe A au complet, à l'exception du titre.
- **B-0035 :**
  - p. 6 et 7 : les deux versions de l'article 3.4.
- **B-0039 :**
  - p. 8 : **<u>caviarder</u>** la phrase de l'item 10.
- **B-0043 :**
  - p. 8 : à la deuxième ligne de l'article 4.2.6, l'acronyme « HQT » après le mot « de », avant la virgule;

- **le caviardage de l'ensemble de la pièce B-0043 doit également être refait**, de façon à ce que son étanchéité soit similaire à celle de la pièce C-RTA-0153 du dossier R-3984-2016 dont elle est une version révisée.

- **B-0045 :**

  - **le caviardage de l'ensemble de la pièce B-0045 doit être refait**, de façon à ce que son étanchéité soit similaire à celle de la pièce C-RTA-0154 du dossier R-3984-2016 dont elle est une version révisée.

- **B-0047 :**

  - p. 95 : **caviarder** les lignes 12 et 13;

  - p. 184 : lignes 23 à 25.

- **B-0051 :**

  - p. 115 : **caviarder** la ligne 10, avant le mot « Et » ;

  - p. « Sheet 1 » de l'Index : **caviarder** la cinquième valeur, avant la mention « [1] **197 :** 14 » et **refaire le caviardage de la page** de façon étanche.